

## MENTIONS LEGALES

### **Conditions générales de ventes**

Les présentes conditions générales de ventes sont conclues entre d'une part :

BODY UP PARACHUTISME et d'autre part :

Les personnes effectuant une ou plusieurs réservations pour des sauts en parachute, ci après dénommés clients.

### **Article 1 : Réservation**

Le client intéressé par une prestation suit le processus ci-dessous indiqué :

1) - Contacter BODY UP PARACHUTISME par mail rubrique « réservation » ou par téléphone au 06 34 56 82 37 afin de fixer la date du saut.

2) – Après entente sur la date du saut, le client remplit le formulaire de réservation et le transmet par mail ou par courrier ainsi que 50 euros d'arrhes à l'ordre de BODY UP PARACHUTISME.

3)– Dès réception BODY UP PARACHUTISME vous confirme la réservation par mail.

Le « passeport chute libre » est payable au comptant. Sa validité est d'un an à la date d'émission. Un an après la date d'émission et durant deux mois, il peut être prolongé d'un an contre la somme de 15 euros.

Passé ces délais le « passeport chute libre » est considéré consommé.

### **Article 2 : Conditions**

Le saut en parachute dépendant des conditions météorologiques et de l'organisation générale de la séance, le client doit prévoir pour des sauts en parachute tandem une demi-journée ou la journée complète, l'horraire communiqué étant indicatif, ce qu'il accepte sans réserve.

Pour les sauts découverts prévoir une à deux journées, pour un stage PAC minimum quatre jours.

Pour des raisons de sécurité le responsable de la séance de saut ou le moniteur en charge de votre saut peut à tout moment décider de le reporter ou de l'annuler.

Le moniteur ou le responsable de la séance de saut se réserve le droit d'abaisser la hauteur de parachutage en cas de problèmes liés à des impératifs météorologiques ou d'espace aérien.

Le moniteur ou le responsable de la séance de saut se réserve le droit de refuser un passager ou élève qu'il juge inapte au saut (alcoolisme, prise de substance illicite, surpoids, forte corpulence, autre...), dans ce cas les arrhes de reservation sont remboursées.

L'éventuelle décision du professionnel du saut en parachute de différer l'heure de passage ou d'annuler le saut, ne peut être un motif aux fins de remboursement. Il en est également ainsi de la décision des clients de refuser, sur place, le saut en parachute.

BODY UP PARACHUTISME se réserve le droit de sous-traiter les sauts auprès d'autres professionnels du parachutisme.

Les enfants mineurs doivent fournir une autorisation parentale et être accompagnés au minimum d'un parent ou d'une personne investie de l'autorité parentale.

Si vous le souhaitez vous pouvez être filmé et photographié pendant votre saut sauf avis contraire de votre part BODY UP PARACHUTISME dispose d'un droit d'usage sur les images réalisées. Le règlement sera à la charge du sautant et à payer directement à BODY UP PARACHUTISME en chèque ou espèces.

### **Article 3 : Annulation :**

Le client peut annuler la réservation de son saut en parachute huit jours avant la date du saut en adressant à BODY UP PARACHUTISME une lettre recommandée avec avis de réception en notifiant sa décision. Passé ce délai, le rendez vous et le prix sont considérés maintenus et acquis.

Dans le cas où le saut est annulé pour des raisons évoquées à l'article 2, BODY UP PARACHUTISME n'est pas redevable des frais de déplacement ou d'hébergement engagé par le client pour se rendre sur le lieu du saut.

### **Article 4 : Assurances :**

Le client est informé du fait qu'en cas de sinistre, le professionnel du saut a souscrit une police d'assurance usuelle en pareille matière. Celle-ci couvre à concurrence de normes européennes obligatoires.

### **Article 5 : Tarifs :**

Le prix des sauts est TTC et en euros.

Les arrhes de réservations s'élèvent à 50 euros par saut en tandem et 150 euros pour un saut découverte ou une PAC.

Les sommes restantes dues sont à effectuer à l'ordre de BODY UP PARACHUTISME par chèque ou espèces le jour du saut.

Toute commande de prestations vaut acceptation de prix.

### **Article 6 : Aptitude médicale :**

**Un certificat médical de moins de trois mois d'un médecin généraliste est obligatoire le jour du saut.**

Vous devez être en bonne forme physique, ne pas avoir eu récemment d'accident. A titre indicatif et non exhaustif, la prise de certains médicaments ou tranquillisants, les maladies cardio-vasculaires, les traumatismes crâniens et du rachis, certaines opérations chirurgicales, problèmes ORL, sont à signaler au médecin.

Pour vous mesdames les sauts en état de grossesse est fortement déconseillé.

Ne pas avoir effectué de plongée dans les 48 heures.

Ne pas être sous l'emprise d'un état alcoolique.

Il est recommandé de manger normalement, le jeun comme la consommation de tabac est déconseillé avant le saut.

Poids au dessus de 90 kilos possible en fonction des conditions aérologiques (à voir avec le moniteur)